



TROPHEE HIVERNAL « OPEN » DROME-ARDECHE REGLEMENT 2025/2026 avec règlement spécifique à la Finale

Ce règlement complète les règlements généraux de la ffgolf et de la Ligue.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Epreuve ouverte aux A.S. de clubs et golfs d'entreprise adhérentes au Comité de Golf Drôme Ardèche.

Compétition hivernale qui réunit cette saison ,6 golfs 18 trous :Albon, Chanalets, Domaine de St Clair, Easygolf, La Valdaine et Valence St Didier + 1 golf 9 trous : La Drôme Provençale .

Cette compétition se déroulera sur 7 golfs : Albon, Chanalets, Domaine de St Clair, Easy Golf, La Drôme Provençale, La Valdaine et Valence St Didier.

Joueuses et joueurs amateurs licenciés à la ffgolf, **licence de l'année en cours active** et membres de l'association sportive qu'ils représentent, avec certificat médical ou questionnaire santé de l'année en cours à la date limite d'inscription.

Les capitaines sont tenus de vérifier que chaque équipière/équipier est bien membre de l'AS, sous peine d'inéligibilité de la joueuse/du joueur.

L'utilisation de voiturettes de golf par les joueurs ou cadets est interdite. Les demandes de dérogations éventuelles, doivent être faites au Comité Territorial de Golf Drôme Ardèche pour des joueurs ayant une invalidité avérée et reconnue officiellement (pièces justificatives obligatoires) et sous réserve de voiturettes disponibles au niveau du club organisateur.

FORMULE DE JEU

QUATRE BALLES -STROKE-PLAY

Le score du camp pour un trou est le score le plus bas d'un des 2 partenaires sur ce trou.

Règles locales: On peut placer la balle à une longueur de club sur la zone générale (zone du parcours sauf les zones à pénalité, les bunkers et le green du trou que vous jouez).

Départs : Marques jaunes pour les messieurs et marques rouges pour les dames.

SHOT GUN à 9H30 (ou 10 H si la météo n'est pas favorable).

La composition des parties est laissée à l'initiative du club organisateur qui veillera néanmoins à associer les meilleurs camps.

Le club organisateur communiquera les départs au plus tôt 48 h ou au plus tard 12h avant le début de l'épreuve au Comité de Golf Drôme Ardèche comite.golf.da.competitions@gmail.com et à tous les participants.

COMPOSITION DES EQUIPES

Chaque club présente 3 camps « mixte up possible » de 2 joueurs (4 pour le club qui reçoit)

La somme des index (réels avec décimale) des 6 joueurs ne doit pas être inférieure à 60 (à 80 pour le club qui reçoit) sachant que l'index pour les joueurs classés au-delà de 18,4 sera ramené à 18,4.

- NOUVEAU : L'Index pris en compte est celui figurant sur EXTRANET 15 jours avant la date de la compétition.

La composition des 3 camps (ou 4) de 1 à 3 (ou 4) de chaque club est déterminée dans l'ordre croissant des index de chaque joueur.

A égalité d'index à la décimale près le choix est laissé au capitaine.

Règle particulière : A titre dérogatoire chaque capitaine aura la possibilité de modifier les camps selon le principe suivant :

Avec le premier joueur (meilleur index), le deuxième joueur du camp pourra avoir un index supérieur de + 3,0 AU PLUS par rapport au 2^{ème} joueur théorique.

- **EQUIPE 1** : Le joueur dont l'index est le plus bas qu'on associe avec le 2° meilleur index ou par dérogation avec un joueur qui a un index supérieur de + 3 par rapport à l'index du 2° joueur théorique. (exemple 2^{ème} joueur index 8.5 possible par dérogation de mettre un joueur avec un index jusqu'à 11.5)
- **EQUIPE 2** : par suite on considère le meilleur index restant qu'on associe avec le meilleur index suivant ou par dérogation avec un joueur qui a un index supérieur de + 3 par rapport à l'index du joueur théorique suivant.
- **EQUIPE 3** : les 2 joueurs non affectés.

Pour les golfs qui présentent 4 équipes : l'équipe n° 3 sera constituée selon les mêmes règles que celles visées ci-dessus concernant l'équipe 2.

- **Equipe 4** : les 2 joueurs non affectés.

S'agissant d'une formule par équipes tous les clubs doivent présenter les 6 ou 8 joueurs afin de ne pas laisser certains camps sans partenaire du jour.

INSCRIPTION DES EQUIPES

DATE LIMITE INSCRIPTION : Le JEUDI 12H avant la rencontre.

Chaque A.S. fera parvenir la fiche d'inscription (disponible sur le site du Comité D/A) par mail **au Comité Drôme Ardèche comite.golf.da.competitions@gmail.com et au club organisateur.**

DROITS D'ENGAGEMENT

42 euros par joueur incluant le repas après la rencontre.

Accompagnants prix du repas à voir avec le club.

A régler au club organisateur le jour de la compétition, un seul règlement par AS, de l'ensemble des joueurs.

CLASSEMENT

A chaque rencontre : moyenne des résultats bruts de chaque club (total brut des 3 scores divisé par 3 pour les clubs extérieurs et total brut des 4 scores divisé par 4 pour le club qui reçoit)

Points attribués:

Le club classé 1[°] se verra attribuer 7 points, le 2[°] 6 points, le 3[°] 5 points, le 4[°] 4 points, le 5[°] 3 points, le 6[°] 2 points et le 7[°] 1 point.

Si égalité entre 2 ou plusieurs clubs les points acquis seront partagés.

Disqualification : Si un club n'est pas totalement représenté, ou non respect du règlement il sera non classé et marquera aucun point.

Le club qui reçoit transmettra dès la fin de la rencontre par mail au Comité de Golf DA

comite.golf.da.competitions@gmail.com

- les résultats bruts ffgolf
- le tableau Excel spécifique à la compétition dûment complété (points attribués, classement du jour et général).

Classement général : Phase de qualification à la finale

A l'issue des 7 rencontres le total des points acquis par chaque club permettra un classement de 1 à 7.

En cas d'égalité : Départage en fonction du nombre de 1^{ère} place, puis de 2^{ème}, puis de 3^{ème}, puis de 4^{ème}, puis de 5^{ème}, puis de 6^{ème};

Si encore égalité sera pris en compte le total des résultats brut des 7 rencontres de la phase de qualification,

Si encore égalité les clubs seront départagés par le résultat de la dernière rencontre.

INTERRUPTIONS DE JEU

En cas prévisions météo annonçant des mauvaises conditions climatiques ou circonstances exceptionnelles la rencontre sera reportée. C'est le club recevant qui décide de ce report avec l'accord du Comité Drôme Ardèche.

Si le jeu est interrompu avant la fin de la rencontre, sera pris en compte le résultat sur 15, 12 ou 9 trous terminés par l'ensemble des participants. Si 9 trous non joués, la rencontre sera soit annulée soit reportée si possibilités de dates.

COMITE D'EPREUVE

Les 7 capitaines d'équipe ou leur représentant et le directeur du club organisateur ou son représentant.

FINALE

Elle aura lieu au **Golf de St Clair le samedi 21 février 2026.**

Rencontre en match-play, formule quatre balles, les équipes 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} se rencontreront pour le titre, les équipes 4^{ème} et 5^{ème} pour la 4^{ème} place, les équipes 6^{ème} et 7^{ème} pour la 6^{ème} place.

Chaque club présentera 4 camps de 2 joueurs.

VOIR REGLEMENT SPECIFIQUE ci – après.

CALENDRIER DES RENCONTRES

<u>ORDRE DES RENCONTRES</u>	<u>LIEUX</u>	<u>DATES</u>
1° rencontre	St CLAIR	Samedi 08 novembre 2025
2° rencontre	ALBON	Samedi 22 novembre 2025
3° rencontre	CHANALETS	Samedi 06 décembre 2025
4° rencontre	DROME PROVENCAL	Samedi 13 décembre 2025
5° rencontre	VALENCE St DIDIER	Samedi 10 janvier 2026
6° rencontre	EASYGOLF	Samedi 24 janvier 2026
7° rencontre	VALDAINE	Samedi 07 février 2026
FINALE	St CLAIR	Samedi 21 février 2026

COORDONNEES des CLUBS ET DES RESPONSABLES

NOM DU CLUB	RESPONSABLE	TELEPHONE MAIL RESPONSABLE	MAIL du CLUB	TELEPHONE CLUB
ALBON	KAROUBI Théo	06 14 36 83 71 tkaroubi@dir-e.fr	contact@golf-albon.com	04 75 03 03 90
Domaine SAINT CLAIR	Patrice BECHETOILLE	06 64 96 76 88 patrice.bechetoille@wanadoo.fr	golf@domainestclair.fr	04 75 67 24 23
CHANALETS	Jacky GRENIER Franki LEBRAT	06 82 11 03 52 grenierjacky@wanadoo.fr franki.lebrat@sfr.fr	info@golf-chanalets.com	04 75 83 16 23
DROME PROVENCAL	Sébastien TARRIOTTE Manuel AROZARENA	06 83 10 13 26 seboon@hotmail.fr 06 82 65 68 32 emmanuelarozarena@gmail.com	christian.tarriotte@wanadoo.fr contact@golf-dromeprovencale.com	04 75 98 57 03
LA VALDAINE	Frederic BOSSU	07 88 36 49 68 frederic.bossu@orange.fr	edgvaldaine@gmail.com golf@domainedelavaldaine.com	04 75 00 71 33
VALENCE SAINT DIDIER	Thierry PIGNAUD	06 80 32 08 44 thierry.pignaud@wanadoo.fr	golfclubvalence@wanadoo.fr	04 75 59 67 01
EASY GOLF	Thierry MARGIER Thomas DELAYE	06 82 02 56 64 catherine.journet0290@orange.fr 06 85 96 60 17 infoeasygolf@gmail.com	infoeasygolf@gmail.com	04 75 59 48 18

Pour tous renseignements		
Pascal ANDRIEU Comité Golf D.A.	06 11 95 40 77	andrieupascal2524@gmail.com
Jean Marc BROCHIER Comité Golf D.A.	06 34 90 88 83	07jmb@wanadoo.fr
COMITE Golf D.A.	07 61 78 00 58	comite.golf.da.competitions@gmail.com

REGLEMENT SPECIFIQUE A LA FINALE Match-Play

Samedi 21 Février 2026 au Golf de St Clair

Conditions de participation, Comité d'épreuve idem ci dessus

FORMULE DE JEU

MATCH PLAY QUATRE BALLES

Le score du camp pour un trou est le score le plus bas d'un des 2 partenaires sur ce trou.

Règles locales: On peut placer la balle à une longueur de club sur la zone générale (zone du parcours sauf les zones à pénalité, les bunkers et le green du trou que vous jouez.

Départs : Marques jaunes pour les messieurs et marques rouges pour les dames.

SHOT GUN à 9H30 (ou 10 H si la météo n'est pas favorable).

Le club organisateur évitera les départs bis et communiquera les départs 48h ou au plus tard 12 h avant le début de l' épreuve au Comite Golf Drôme Ardèche et à tous les participants.

Points attribués : Match gagné : 1 point

Match partagé 0.5 point

COMPOSITION DES EQUIPES

Chaque club présente 4 camps « mixte up possible » de 2 joueurs.

La somme des index (réels avec décimale) des 8 joueurs ne doit pas être inférieure à 80

sachant que l'index pour les joueurs classés au-delà de 18,4 sera ramené à 18,4.

- **NOUVEAU : L'Index pris en compte est celui figurant sur EXTRANET 15 jours avant la date de la compétition.**

La composition des 4 camps de chaque club est déterminée dans l'ordre croissant des index de chaque joueur.

A égalité d'index à la décimale près le choix est laissé au capitaine.

Règle particulière : A titre dérogatoire chaque capitaine aura la possibilité de modifier les camps selon le principe suivant :

Avec le premier joueur (meilleur index), le deuxième joueur du camp pourra avoir un index supérieur à + 3,0 AU PLUS par rapport au 2^{ème} joueur théorique.

- **EQUIPE 1 :** Le joueur dont l'index est le plus bas qu'on associe avec le 2^{ème} meilleur index ou par dérogation avec un joueur qui n'a pas un index supérieur à + 3 par rapport au 2^{ème} joueur théorique.(exemple 2^{ème} joueur index 8.5 possible par dérogation de mettre un joueur avec un index jusqu'à 11.5)
- **EQUIPE 2 :** par suite on considère le meilleur index restant qu'on associe avec le meilleur index suivant ou par dérogation avec un joueur qui n'a pas un index supérieur à + 3 par rapport au joueur théorique suivant.
- **EQUIPE 3 :** par suite on considère le meilleur index restant qu'on associe avec le meilleur index suivant ou par dérogation avec un joueur qui n'a pas un index supérieur à + 3 par rapport au joueur théorique suivant
- **Equipe 4 :** les 2 joueurs non affectés.

IMPORTANT : ORDRE DE JEU DES CAMPS : TOTAL DES INDEX DES 2 JOUEURS PAR ORDRE CROISSANT

S'agissant d'une formule en Match Play tous les clubs doivent présenter les 8 joueurs afin de ne pas laisser certains camps sans partenaire du jour.

INSCRIPTION DES EQUIPES

DATE LIMITE INSCRIPTION : JEUDI 19 février avant 12H.

Chaque A.S. fera parvenir la fiche d'inscription (disponible sur le site du Comité) par mail au Club organisateur Albon contact@golf-albon.com et au Comité Golf D/A comite.golf.da.competitions@gmail.com

Rappel : Ordre de jeu des camps : Total des index des 2 joueurs par ordre croissant

DROITS D'ENGAGEMENT

42 euros par joueur incluant le repas.

Accompagnant prix du repas à voir avec le club..

A régler au club organisateur le jour de la compétition (un seul règlement par AS de l'ensemble des joueurs.)

ORDRE DES RENCONTRES

Un classement GENERAL à été établi à l'issue des 7 rencontres de qualification, classement de 1 à 7 des clubs.

➤ LES CLUBS 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} se rencontrent pour l'attribution du Trophée selon l'affectation ci dessous :

A : Club 1^{er}

B : club 2^{ème}

C : club 3^{ème}

Les camps sont numérotés de 1 à 4 selon l'ordre de la fiche d'inscription pour chaque club.

Ordre des Rencontres : (exemple A1 : A représente le golf premier, 1 le camp N°1 de l'équipe A)

A1 contre C2 A2 contre B3 A3 contre C4 A4 contre B4 B1 contre C1 B2 contre C3

Les clubs classés 4^{ème} et 5^{ème} se rencontrent pour la 4^{ème} place :

Camp 1 contre camp1, camp 2 contre camp 2, camp 3 contre camp 3, camp 4 contre camp 4

➤ Les clubs classés 6^{ème} et 7^{ème} se rencontrent pour la 6^{ème} place :

Camp 1 contre camp1, camp 2 contre camp 2, camp 3 contre camp 3, camp 4 contre camp 4

En cas d'égalité : les clubs conservent leur rang, établi après le classement des 7 rencontres de qualification.

Le club organisateur transmettra le classement final dès la fin de la rencontre par mail : au Comité de Golf DA
comite.golf.da.competitions@gmail.com

REMISE DES PRIX

Le trophée sera remis lors de cette journée pendant le repas au golf gagnant, qui en aura la garde pendant 1 an.

INTERRUPTIONS DE JEU

En cas prévisions météo annonçant des mauvaises conditions climatiques ou circonstances exceptionnelles la rencontre sera reportée. C'est le club recevant qui décide de ce report avec l'accord du Comité Drôme Ardèche. Si le jeu est interrompu avant la fin de la rencontre, les clubs conservent leur rang, établi après le classement des 7 rencontres de qualification.

Siège social : Maison des Bénévoles du Sport – 71 rue Pierre Latéopère – 2600 VALENCE

Adresse de correspondance. 3 impasse Deyres – 07400 LE TEIL

Tel 07 61 78 00 58 – E-mail : comite.golf.da@gmail.com

Site internet : <http://comitegolfda.fr>